

Pourquoi ces associations des Yvelines portent-elles plainte contre l'ONF ?

Deux associations ont récemment porté plainte contre l'ONF. Elles l'accusent d'avoir « sciemment » détruit des habitats d'espèces protégées en forêt de Saint-Germain (Yvelines).

[climat](#)

[Environnement](#)

[Forêt](#)

a Article réservé aux abonnés

[S'abonner](#)



Les associations ont porté plainte contre l'ONF suite à des coupes réalisées à proximité de la mare située au niveau de la parcelle n°199 en forêt de Saint-Germain-en-Laye (Yvelines). ©Philippe ROUDEILLAT

Par [Philippe Roudeillat](#)

Publié le 6 nov. 2025 à 19h16

La démarche est encore assez inhabituelle. Deux associations ont déposé plainte, le 10 octobre 2025, contre l'[Office national des forêts](#) (ONF) auprès du **procureur** de la République du [tribunal de grande instance de Versailles](#).

Mais, **que reprochent-elles** exactement à l'établissement public en charge de la gestion des forêts publiques ?

À lire aussi

Les moutons envoyés pour défricher la forêt de Rambouillet, une première depuis le siècle dernier

« Des coupes abusives d'arbres »

Les associations [Sauvons les Yvelines](#) et [Jonction des associations de défense de l'environnement](#) (Jade) lui reprochent d'avoir effectué des « **coupes abusives d'arbres** » sur une parcelle – la n°199 – de la forêt de [Saint-Germain-en-Laye](#) (Yvelines).



Une intervention qui aurait été réalisée sans respecter plusieurs arrêtés de 2007 et 2021 sur « la protection des mammifères et pour la **protection des amphibiens** ».

Tout a débuté il y a un an avec la découverte par les associations d'arbres marqués, pour une coupe future, **à proximité immédiate de points d'eau** au sein de forêts domaniale de Saint-Germain-en-Laye, classée en « forêt de protection » depuis 2019.

« Qui dit point d'eau en forêt, dit biodiversité »

« Qui dit point d'eau en forêt, dit biodiversité. Donc, pour nous, ces travaux pouvaient impacter les habitats. Et on sait que, notamment en Île-de-France comme ailleurs, les amphibiens, les chauves-souris sont en réduction de population et qu'un des facteurs, c'est la diminution des habitats. On a cherché, et puis on a vu qu'il y avait effectivement des espèces protégées. On a alerté l'ONF, et là, pas de réponse. »

Jean-François Bron, membre des deux associations

Votre région, votre actu !

Recevez chaque jour les infos qui comptent pour vous.

S'inscrire

Les associations appuient leurs dires en précisant que des sites comme [GeoNat IDF](#) ou [iNaturalist](#) faisaient bien état d'observations, notamment, d'amphibiens protégés à **proximité des sites**.

De nombreuses alertes auprès de l'ONF

« De manière assez régulière, **on a relancé**, on a envoyé d'autres alertes, et on a eu la réponse en comité de forêt de Saint-Germain-en-Laye, poursuit Jean-François Bron. Devant les élus et de nombreuses associations, l'ONF nous a dit « on a une base de données interne, on a déduit des mesures de protection adaptées, donc on ne va rien changer à notre plan de travail. »

Devant le refus de l'ONF, les associations ont été contraintes de saisir la [Commission d'accès aux documents administratifs](#) (CADA) pour pouvoir consulter cette liste d'observations, ainsi que les **mesures de protection** qui en avaient été déduites.

« Cette base de données indique que l'ONF n'a procédé à aucune observation d'amphibiens depuis l'année 2013, que seulement 8 observations d'amphibiens ont été réalisées jusqu'en 2013, pour l'ensemble de la forêt, et que cela est totalement insuffisant pour en tirer des mesures appropriées. »

Plainte déposée par Sauvons les Yvelines et Jade

Les associations attendaient un report des coupes

Pour les associations, un **principe de précaution** aurait, au minimum, dû être appliqué et les coupes reportées pour permettre de faire un état des lieux. Elles ajoutent que d'autres inventaires réalisés durant l'année 2025 auraient constaté la présence permanente de biodiversité et d'espèces protégées dans et autour de cette mare située en parcelle n°199.

« Les résultats confirment l'absence d'effort de la part de l'ONF pour inventorier jusqu'à ce jour la biodiversité autour des mares de la forêt de Saint-Germain. »

Plainte déposée par Sauvons les Yvelines et Jade

À lire aussi

Dans ce quartier isolé des Yvelines, un espace vert va enfin faire son apparition

« Une destruction intentionnelle »

Finalement engagées en janvier 2025 à côté du point d'eau dans la forêt domaniale de Saint-Germain-en-Laye, ces coupes auraient, pour Sauvons les Yvelines et Jade, constitué une destruction ou altération « à **caractère intentionnel** » d'habitats de plusieurs espèces protégées, sans avoir satisfait à « l'obligation légale d'une dérogation ». Ceci constituant, à leurs yeux, une infraction au regard de plusieurs articles du [code de l'environnement](#) et de la [directive Habitat-Faune-Flore](#) du 21 mai 1992.



Les associations reprochent à l'ONF de ne pas suffisamment entretenir les mares en forêt Saint-Germain-en-Laye (Yvelines). ©Philippe ROUDEILLAT

Un précédent dans la forêt de Beynes

« De plus, il s'agit **d'une récidive** du cas de la parcelle 17 de la forêt de Beynes, du 18 décembre 2024, avec des espèces protégées identifiées en partie identiques et avec le même statut de protection des habitats, cas

pour lequel plusieurs dégradations ont été observées, dans le point d'eau même et tout autour », peut-on lire dans la plainte déposée par Sauvons les Yvelines et Jade

Décidément très remontées contre l'ONF, les associations lui reprochent également de ne pas se consacrer suffisamment aux différentes mares présentes au sein des espaces dont il assure gestion. Selon leurs dires, nombreuses sont celles qui n'auraient reçu **aucun entretien** « depuis longtemps ».

« La végétation qu'on a laissée se développer, jusqu'à devenir des arbres dans certains cas. »

Ce qui, pour les associations, aurait tendance à **assécher les mares** et à priver la biodiversité « en zone humide de lieux de vie et de reproduction. »

L'ONF rejette en bloc les accusations

« Je connais bien ces associations, lâche immédiatement Pierre-Emmanuel Savatte, le directeur de l'agence territoriale IDF ouest de l'ONF. C'est la troisième plainte déposée auprès du procureur. Les deux précédentes ont été classées sans suite. Je n'ai aucune inquiétude, car je sais ce que l'on fait, pourquoi on le fait et comment on le fait.

« Elles critiquent les travaux et l'absence de travaux »

Je note que cette plainte critique des interventions qui auraient pu remettre en cause la biodiversité et les espèces présentes autour d'une mare et en même temps, l'absence de travaux autour des mares qui pourraient leur permettre de conserver leur intérêt écologique. C'est un petit peu le grand écart.

Je note autre chose, c'est que notre action n'est pas si maléfique que ça, puisque l'on découvre de nouvelles espèces d'amphibiens dans ces forêts. Donc pour moi, ça voudrait dire que la gestion que l'on conduit est plutôt favorable. Mais après, ça va être un débat

d'experts.

« Nous faisons des inventaires »

Concernant la critique de l'absence d'effort de la part de l'ONF pour inventorier la biodiversité autour des mares, là aussi, c'est un jugement qui pour moi est partisan. Nous faisons des inventaires et nous livrons un certain nombre d'informations à l'Institut National de Protection de la Nature qui les confirme et qui les mentionne dans une base de données, mais qui ne précise pas exactement le lieu sur lequel on a trouvé l'espèce. Elle précise à l'échelle de la forêt ou de la parcelle, c'est très large.

Ce que l'on peut dire, c'est que l'on prend en compte la biodiversité. On fait au mieux pour qu'elle reste présente parce qu'elle fait partie du milieu forestier. Ce qu'il faut peut-être mentionner aussi, c'est que, toutes ces démarches des associations sont plutôt motivées par un autre souhait que de protéger la biodiversité, c'est le fait de ne plus voir couper d'arbres en forêt.

« La coupe d'arbres n'est pas un objectif en soi »

Mais, la coupe d'arbres, ce n'est pas un objectif en soi, c'est un résultat de la gestion. Moi, ce que je souhaite, c'est maintenir un patrimoine forestier pour les générations futures. Je suis un gestionnaire d'espèces naturelles. Et ça veut dire que, de temps en temps, je coupe des arbres pour maintenir un milieu ouvert, un milieu qui soit propice au développement de la biodiversité.

Adapter la forêt au changement climatique

Et pour qu'il y ait encore de la forêt demain avec le changement climatique, il faut la gérer, l'adapter, l'accompagner, en faisant des travaux forestiers, en faisant des coupes, en faisant de la gestion plus fine. »

Un autre front ouvert sur la forêt de Port-Royal

Enfin, Sauvons les Yvelines et Jade sont également sur un autre front concernant une autre forêt domaniale des Yvelines, celle de [Port-Royal](#). Avec l'[Association des Amis de la Vallée du Rhodon et des Environs](#) (AAVRE) et la [Fédération Appel des Forêts d'Île-de-France](#) (FAFIDF), elles ont présenté, le 20 octobre 2025, **un recours gracieux** auprès de Monique Barbut, la ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le climat et la nature.

Leur but est **d'obtenir le retrait** de l'arrêté ministériel du 18 août 2025 approuvant le document de révision de l'aménagement de cette forêt pour la période 2019-2038.

Personnalisez votre actualité en ajoutant vos villes et médias en favori avec [Mon Actu](#).